

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Décembre 2002
N° 8

Le Sénateur chilien Sergio Páez a été élu à la Présidence du Conseil de l'UIP

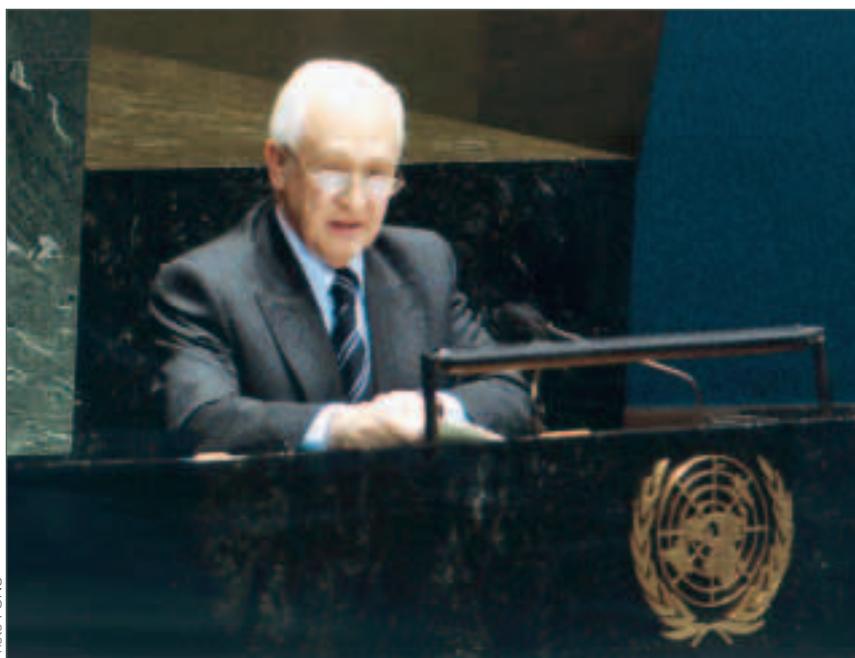


Photo : ONU

Le sénateur chilien Sergio Páez a été élu à la Présidence du Conseil de l'Union interparlementaire lors de sa 171^e session qui s'est tenue à Genève du 23 au 27 septembre 2002. Il a obtenu 106 voix contre 99 au Président de l'Assemblée nationale de la Namibie, M. Mosé Tjitendero. Elu pour un mandat de trois ans, M. Páez, membre du Parti démocrate chrétien, succède à Mme Najma Heptulla (Vice-Présidente de la Chambre haute de l'Inde). Marié et père de deux enfants, M. Páez est né le 1^{er} juin 1933 à Santiago du Chili.

Le nouveau Président du Conseil de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Páez, prenant la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'UIP a obtenu le statut d'observateur à l'ONU avec le droit exceptionnel de faire circuler ses documents

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 19 novembre dernier, une résolution sur la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire (UIP). Ayant octroyé à l'UIP le statut d'observateur deux jours auparavant, l'Assemblée lui a ensuite accordé le droit exceptionnel de faire circuler ses documents officiels. Prenant la parole devant l'Assemblée générale, le nouveau Président du Conseil de l'UIP, le sénateur (Suite en page 2)

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Coopération UIP-ONU..... | 2 |
| Editorial..... | 3 |
| Des quotas pour davantage de femmes au parlement ? | 4-5 |
| 171 ^e session du Conseil de l'UIP : décisions | 6-7 |
| Bouquet du chantier de La Maison des Parlements | 8-9 |
| Evolution parlementaire..... | 11-12 |

chilien Sergio Páez, a exprimé la reconnaissance de l'UIP à l'ONU et à ses Etats membres. « Cette décision marque une étape majeure dans l'évolution des relations entre l'organisation mondiale des parlements nationaux et l'ONU », a-t-il déclaré.

Au fil des années, l'UIP n'a cessé de jouer un rôle discret mais gratifiant de rapprochement entre les peuples. « En tant qu'élus, nous sommes particulièrement aptes à contribuer au règlement des problèmes grâce à nos compétences personnelles et à notre pratique parlementaire. Nous réussissons souvent à ouvrir des voies de communication et des perspectives d'entente internationale là où la diplomatie officielle ne peut pas, ou ne souhaite pas, s'impliquer. L'exercice de la démocratie est sous-tendu par cette notion fondamentale qu'est le respect d'autrui. La vie démocratique exige à la fois le droit d'être différent et l'acceptation de cette différence par tous. La pratique parlementaire se nourrit de ces différences et en use pour édifier des majorités et forger des accords. Nous, parlementaires, pouvons donc contribuer à créer le consensus national nécessaire à l'action internationale », a ajouté le sénateur Páez.

Il a rappelé que « il y a deux ans, l'UIP a réuni dans cette salle les Présidents des Parlements du monde entier. Lors d'un Sommet sans précédent, la communauté parlementaire mondiale, au plus haut niveau, s'est engagée à apporter une dimension parlementaire à la coopération internationale. Dans la déclaration adoptée à cette occasion, il est dit que les parlements incarnent la souveraineté populaire et peuvent, en toute légitimité, contribuer à l'expression de la volonté des peuples dans l'arène internationale. La première étape importante de la longue route qui mène à un ordre international plus démocratique repose sur cette affirmation ».

Le sénateur Páez a conclu en se félicitant de « cette occasion de renforcer les relations entre les Nations Unies et les parlements nationaux à travers l'UIP » et d'engager l'UIP « dans une nouvelle ère de coopération avec les Nations Unies qui sera mutuellement avantageuse pour les deux organisations ».

« Exception due au caractère interétatique propre à l'UIP »

Par cette résolution, l'Assemblée générale autorise l'UIP à faire circuler ses documents à l'ONU. Pour le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, « cette exception est due au caractère interétatique propre à l'UIP, en tant qu'organisation mondiale des parlements. Il est donc naturel qu'elle puisse distribuer ses documents officiels aux Nations Unies ». Il a ajouté : « c'est une mesure importante qui permet de faire entendre la voix des peuples aux Nations Unies, à travers leurs représentants élus ».

Plus de 120 parlementaires venus de 34 pays et des représentants de trois assemblées régionales avaient auparavant participé à la réunion ONU/UIP de parlementaires assistant à la 57e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont engagé un dialogue avec des personnalités de haut rang de l'ONU sur les thèmes majeurs qui interpellent les Nations Unies.

Le Président de l'Assemblée générale s'est félicité de la coopération entre l'UIP et les Nations Unies

En prenant la parole à l'ouverture de la réunion parlementaire, le Président de l'Assemblée générale, M. Jan Kavan, s'est félicité de la coopération entre l'UIP et les Nations Unies. « La 57e session de l'Assemblée générale doit marquer une nouvelle étape dans la poursuite de cette coopération », a-t-il déclaré. « Le monde est encore loin d'avoir instauré une paix durable, objectif principal des fondateurs de l'UIP il y a plus d'un siècle qui a aussi inspiré les fondateurs des Nations Unies. Le monde est toujours confronté à la pauvreté et au sous-développement, à la maladie, à la dégradation de l'environnement, à une répartition inéquitable des ressources, aux violations des droits de l'homme et autres problèmes. Il n'y a pas de panacée et tous ces problèmes exigent la collaboration de toutes les personnes de bonne volonté pouvant aider à les résoudre. Le rôle des parlementaires dans cet effort est crucial », a-t-il conclu.

Message du Secrétaire général de l'ONU

Sir Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux Affaires politiques, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, aux participants, dans lequel ce dernier rappelle la contribution majeure de l'UIP à l'action des Nations Unies. Il y affirme que « l'UIP a saisi l'occasion de soutenir les efforts de la communauté internationale – non seulement en permettant aux parlementaires de se familiariser avec le travail des Nations Unies, mais aussi en démontrant le lien qui existe entre l'ONU et les attentes de leurs électeurs. Cette activité nous a mené à la veille du vote sur l'octroi du statut d'observateur à l'UIP par l'Assemblée générale. Je me réjouis de cette action, qui ouvrira une nouvelle ère dans nos relations et qui sera bénéfique pour nos deux organisations ».

- LU DANS LA PRESSE -

Le sénateur Sergio Páez sera le premier parlementaire chilien à prendre la parole à l'ONU [au nom de l'UIP]

Le sénateur chilien Sergio Páez deviendra le premier parlementaire chilien à prendre la parole aux Nations Unies. Ce fait historique se produira après que, à la 57e Assemblée générale de l'organisation mondiale à New York, le statut d'observateur aura été octroyé à l'Union interparlementaire (UIP) [dont le Conseil est] présidé par le sénateur Páez.

Ultima Hora (Chile) – 18 novembre 2002

Sénat : Tout est de trop sauf l'efficacité

Une étude réalisée par l'Union interparlementaire (UIP) a mis en exergue le gaspillage de fonds et le manque de transparence dans le domaine parlementaire que la plupart de nos législateurs nationaux, à travers les ans, ont préféré ne pas voir. Le rapport technique en question, réalisé par des experts de l'organisation internationale [des parlements] à la demande du Sénat de la Nation, attire l'attention sur le « nombre élevé » de commissions législatives, de personnel et de conseillers à la Chambre haute.

La Nacionline (Argentine) – 5 novembre 2002

Une dimension parlementaire pour l'Organisation des Nations Unies

Le 21 novembre, l'Union interparlementaire (UIP) a obtenu le statut d'observateur à l'ONU. Ce statut s'accompagne du droit pour l'UIP de faire circuler ses documents en tant que documents officiels de l'Assemblée générale, droit accordé à titre exceptionnel et dont ne jouissait jusqu'à présent que la Palestine. L'organisation mondiale des parlements a donc accompli un grand pas en avant vers son objectif consistant à donner à l'Organisation des Nations Unies une dimension parlementaire.

Ce droit exceptionnel a été accordé à l'Union interparlementaire parce qu'elle est une organisation interétatique. Deux ans seulement après la Conférence des Présidents des parlements nationaux, tenue à l'ONU à la veille de l'Assemblée du millénaire, les résolutions de l'UIP seront diffusées à l'ONU. Concrètement, cela signifie que les résolutions de l'UIP sont placées à égalité avec celles des Etats membres de l'ONU.

Pour l'Union interparlementaire, c'est un aboutissement attendu depuis longtemps et soigneusement préparé au fil des mois et des années. Lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies - la première fois qu'un Président du Conseil de l'UIP s'adressait à cette assemblée en cette qualité - M. Sergio Páez s'est déclaré vivement satisfait de cette nouvelle chance de renforcer les liens entre l'ONU et les parlements nationaux à travers l'UIP et d'engager l'Union dans une nouvelle ère de coopération avec les Nations Unies.

Parallèlement à cette évolution, les travaux préparatoires se poursuivent à Genève en vue de donner une dimension parlementaire à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En février 2003, l'UIP et le Parlement européen tiendront une conférence conjointe sur l'OMC à laquelle participera le Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi. A l'heure où les gouvernements doivent mettre en œuvre le Programme de développement de Doha adopté en novembre 2001 et se préparer à la tenue de la cinquième Conférence ministérielle, en septembre 2003 à Cancun, cette réunion à Genève donnera aux parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international la possibilité de recueillir des informations de première main auprès des nouveaux dirigeants de l'OMC. Ils pourront s'entretenir avec les représentants des gouvernements participant directement au processus de négociations commerciales multilatérales, dialoguer avec les représentants des principales organisations internationales exécutant des programmes d'assistance technique dans le domaine du commerce international et tenir une table ronde avec des personnalités de la société civile.

A New York comme à Genève, l'UIP continuera à renforcer son rôle traditionnel de relais entre gouvernements et citoyens. Alors qu'elle prend possession de la Maison des Parlements, son nouveau siège à Genève, l'UIP est mieux placée que jamais pour faire entendre la voix des gens ordinaires dans les forums internationaux de négociations. ■

L.B.

Sergio Páez fait référence au conflit Etats-Unis-Iraq : « Une guerre est inacceptable »

Le sénateur démocrate-chrétien, Sergio Páez, nouveau Président de l'Union interparlementaire déclare que, suite à l'entrée de l'organisation [mondiale des parlements] en tant qu'observateur aux Nations Unies, [l'UIP] s'efforcera d'apporter un appui politique aux résolutions [onusiennes]. « Nous soutiendrons ce que l'ONU décidera mais, pour chacun de nous, il est clair qu'une guerre est inacceptable », a-t-il déclaré, après s'être réjoui du triomphe qui a permis au Chili d'obtenir la Présidence de l'UIP pour la première fois. *El Mostrador (Chili) – 28 septembre 2002.*

Moins de deux parlementaires sur dix dans le monde sont des femmes

Les femmes demeurent largement sous-représentées dans les parlements du monde qui comptent en moyenne 14,7% de femmes élues, soit moins de deux sur dix, contre 12,8% en janvier 2000, selon l'Union interparlementaire (UIP) qui parle de « démocratie inachevée ». Cinq pays d'Europe du nord (Suède, Danemark, Finlande, Norvège et Islande), avec une moyenne de près de quatre femmes parlementaires sur dix (39,9%), demeurent les champions en matière de représentation des femmes dans les parlements, selon les dernières statistiques de l'UIP, établies au 20 septembre 2002. Sur la base d'informations fournies par 180 parlements nationaux, la palme d'or revient à la Suède qui a élu 45,3% de femmes au parlement.

Yahoo Actualités – Agence France Presse (AFP) – 21 septembre 2002

Satisfaction au Chili pour la Présidence de l'Union interparlementaire

Le Gouvernement chilien s'est dit satisfait de l'élection du sénateur Sergio Páez à la Présidence du Conseil de l'Union interparlementaire (UIP), qu'il considère comme une « reconnaissance du pays et de l'Amérique latine ». Le ministère des Affaires étrangères du Chili, dans un communiqué officiel, a souligné le fait que l'élection de Páez à la tête de l'organisation mondiale des parlements était « un acte de confiance politique qui engage les parlementaires chiliens ». Il a ajouté que cet engagement doit contribuer à faire de l'UIP « un acteur capable d'impulser des processus qui répondent de façon adéquate aux défis et aux problèmes que vivent des millions d'hommes et de femmes affectés par une insécurité croissante, et qui altèrent systématiquement la stabilité sociale et la paix internationale ».

Agence espagnole EFE – 27 septembre 2002

Réunir parlementaires israéliens et palestiniens : Liliane Maury Pasquier soutient une initiative pour la paix

La présidente du Conseil national suisse, Liliane Maury Pasquier, a apporté son soutien à une initiative de l'association « Le Manifeste – Mouvement pour une paix juste et durable au Proche-Orient » en vue de réunir parlementaires israéliens et palestiniens en Suisse. La rencontre pourrait avoir lieu cet hiver. La Présidente du Conseil national s'exprimait à Genève à l'occasion d'une conférence de presse commune avec le Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP), Anders Johnsson, à la veille de la session annuelle de l'UIP. Des contacts sont en cours avec les deux présidents des parlements israélien et palestinien, a précisé le co-président du Manifeste, Alain Bittar. Le Secrétaire général de l'UIP a également exprimé son appui à cette initiative. *Agence télégraphique suisse (ATS) – 20 septembre 2002*

Faut-il passer par les quotas pour qu'il y ait davantage de femmes au parlement ?

La parité est l'une des priorités de l'Union interparlementaire, qui estime dans sa Déclaration universelle sur la démocratie (1997) *qu'il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques*. Les quotas sont-ils dès lors une pratique incontournable pour permettre aux femmes d'être élues au parlement ? Trois femmes répondent.

Mme Liliane Maury Pasquier
Présidente du Conseil national suisse
(jusqu'au 26 novembre 2002)

« Les femmes peuvent changer fondamentalement le travail d'un parlement »

Q: Vous êtes l'une des rares femmes à avoir présidé une Chambre. Pourquoi est-il important que les femmes dirigent les parlements ?

Liliane Maury Pasquier : Parce qu'elles peuvent faire valoir un autre point de vue, ne serait-ce que par leur manière d'agir. J'espère que cela constitue le début d'une représentation équitable de ce qu'est la société, qui est composée d'hommes et de femmes. Le jour où le sujet de la représentation des femmes dans les parlements ne sera plus un thème de débat car cela sera devenu quelque chose de naturel, j'en serai particulièrement heureuse.

Q: Cela fait-il une différence d'avoir des femmes en politique ?

L.M.P. : J'en suis convaincue, car, au-delà des opinions, ce que j'ai pu constater en tant que parlementaire, c'est que les femmes dans les parlements, comme dans la société en général, sont toujours respectueuses des personnes. Elles accordent plus d'importance aux rencontres, à la construction de solutions qui recueillent le plus de voix, elles travaillent pour avoir une majorité solide et efficace. Elles sont à l'écoute des autres et s'intéressent plus à l'efficacité qu'à la mise en valeur personnelle. Dans ce sens, elles peuvent changer fondamentalement le travail d'un parlement.

Q: Faut-il passer par les quotas pour qu'il y ait plus de femmes au parlement ?

L.M.P. : Je crois que, malheureusement, il faut passer par les quotas, car il n'y a finalement que les Suédoises qui ont réussi à être aussi nombreuses que les Suédois au parlement. Je pense que sans action volontariste nous n'y parviendrons pas, ou peut-être dans quelques centaines d'années... Mais je suis un peu plus impatiente que cela !

Q : Vous avez pris la parole lors de la 171e session du Conseil de l'Union interparlementaire. Quelle est selon vous l'importance de l'UIP ?

L.M.P. : L'UIP est importante parce qu'elle permet à des représentantes et représentants de quasiment tous les pays du monde de se retrouver, au niveau parlementaire. Elle est un moyen de créer des relations, des liens, des réseaux et de renforcer le rôle des parlements, notamment dans le processus de mondialisation, où les parlements doivent faire entendre la voix des peuples.

Q: Vous êtes intéressée par la diplomatie parlementaire et plus particulièrement par la situation au Moyen-Orient. Le Conseil de l'UIP souhaite d'ailleurs que l'UIP parraine une proposition présentée par le Groupe interparlementaire suisse et "Le Manifeste – Mouvement pour une paix juste

et durable au Proche-Orient", pour organiser une réunion à Genève entre membres de la Knesset et du Conseil législatif palestinien. Pourquoi soutenez-vous ce dossier?

L.M.P. : La situation au Moyen-Orient est particulièrement préoccupante. Loin de s'arranger, elle paraît au contraire devenir de plus en plus compliquée. Ce conflit semble insoluble et, dans un domaine comme celui-là, les parlementaires ne peuvent pas rester les bras croisés. En tant que élus, nous pouvons peut-être essayer une approche, une tentative de rencontre, de mise en contact, de dialogue dans le but d'aider à faire évoluer les esprits. En se rencontrant, les gens peuvent parvenir à mieux comprendre la réalité de l'autre. Si tel était le cas, nous aurions fait un pas dans la bonne direction. Bien sûr, le niveau parlementaire n'est pas le niveau gouvernemental, mais c'est une des composantes de l'opinion publique, elle peut contribuer à faire changer les choses.

Maroc :

« Si les quotas ne sont pas démocratiques ils sont une route vers la démocratie »

Dans les pays arabes, si la politique est toujours fermement contrôlée par les hommes, les femmes ne représentant en moyenne que 4,6% des parlementaires, il existe des signes encourageants quant à la participation des femmes. Au Maroc, après l'arrivée de 35 élues parmi les 325 parlementaires marocains lors des élections du 27 septembre 2002, les femmes représentent désormais 10,8% des parlementaires au royaume chérifien, grâce à l'introduction d'un quota de 30 sièges qui leur étaient réservés.

Mme Amina Ouchelh est l'une des élues sur la liste nationale des femmes. Ce professeur d'arabe et de pédagogie, par ailleurs Première Secrétaire générale des femmes de l'USFP (principale formation politique de centre gauche) et Vice-Présidente au Conseil de la commune d'Agdal Ryad (Rabat), évoque les défis de ce résultat historique.

Q : Après ces élections, qu'est-ce qui va changer ?

Amina Ouchelh. : Les mentalités, j'espère ! Et les priorités aussi. L'arrivée de 35 femmes au parlement va permettre que des questions telles que l'alphabétisation, l'éducation, la famille, le statut de la femme et celui des enfants abandonnés, ainsi que la violence à l'encontre des femmes et des enfants ne soient plus considérés des thèmes secondaires mais qu'ils soient traités en priorité. Ces questions sont essentielles au développement social et économique de la société marocaine. Je ne veux pas dire que les femmes parlementaires doivent se spécialiser dans ces seuls domaines, nous sommes des militantes de partis politiques qui ont leurs projets sociaux. Il faut donc que nous nous intéressions à tous les domaines, mais la famille et la place de la femme dans la société doivent être abordés d'urgence. Les femmes ont une autre façon d'approcher les problèmes, elles s'intéressent aux détails, elles ont une grande capacité d'écoute et elles ont

(Suite en page 5)



Photo MAP.

S.M. le Roi Mohammed VI entouré des femmes élues au parlement marocain.

la patience desuivre un dossier dans les moindres détails et d'aller jusqu'au bout. Elles ont aussi une vision d'ensemble des problèmes qui est un atout majeur. Nous espérons également avoir des contacts et des échanges avec d'autres parlementaires de pays démocratiques, qui considèrent que la participation de la femme en politique est importante pour l'évolution de la société.

Q : Que pensez-vous des quotas ?

A.O. J'estime que les quotas ne sont pas démocratiques, mais pour parvenir à la démocratie, il faut passer par cette étape pour changer les mentalités. Le quota est un instrument pour pousser les partis et les gens à considérer enfin que la femme est l'égal de l'homme. Au lieu d'attendre des générations pour que les mentalités changent, nous forçons les mentalités à changer et le rôle des 35 femmes parlementaires élues est très important à ce stade. A elles, à nous de prouver que la femme marocaine peut être politicienne, comme elle a prouvé qu'elle peut être avocate et médecin, par exemple. Au Maroc, les gens sont prêts à mettre leur vie entre les mains de femmes médecins, parce qu'ils leur font confiance. Pareil pour ceux qui demandent à une avocate de défendre leurs intérêts ou de résoudre leurs problèmes. Aujourd'hui, le problème qui reste à résoudre est celui de la participation de la femme dans le domaine politique, et les quotas sont un instrument très important pour franchir cette étape. Si les quotas ne sont pas démocratiques, ils sont une route vers la démocratie. J'espère qu'ensuite nous n'en aurons plus besoin. Je compte sur un engagement de tous dans ce sens et j'y crois.

Q : Faut-il aider les femmes qui n'ont pas forcément une grande expérience politique, après cette première étape ?

A.O. : Oui, il faut les aider, car certaines femmes n'ont jamais eu d'expérience parlementaire. Je pense qu'il ne devrait pas être difficile d'organiser des réunions ou des séminaires allant de ce sens. Je crois que la plupart d'entre elles s'intégreront facilement, car elles ont une expérience intéressante dans le domaine associatif, certaines étant conseillères communales. Nous devons maintenant assumer nos responsabilités et relever un défi intéressant, lourd certes, mais primordial. J'ai foi en notre engagement, car je sais que nous allons assumer cette responsabilité. Je tiens à souligner que ce résultat a été possible sous le règne de Sa Majesté Mohammed VI et grâce à la volonté du gouvernement d'alternance présidé par M. Abderahmane Youssoufi. Je ne sait pas si un tel résultat aurait été obtenu sous un autre gouvernement.

Djibouti :

volonté politique de promouvoir la femme

A Djibouti, le parlement a adopté une loi qui assure désormais 10% de sièges aux femmes à l'Assemblée nationale. Une première, qualifiée par **Mme Hawa Ahmed Youssouf**, Chargée de la Promotion de la femme, du Bien-être familial et des Affaires sociales à Djibouti d'«étape décisive ».

Q : Quelle est l'importance de cette loi ?

Hawa Ahmed Youssouf : La décision d'accorder 10% de sièges aux femmes est une étape décisive, qui démontre une volonté politique. 1999 a été une année importante pour l'intégration de la femme au développement.

Q : Les partis politiques sont-ils prêts à mettre en œuvre cette mesure ?

H.A.Y. : Cette loi oblige tous les partis politiques de prévoir des femmes sur les listes qu'ils présentent aux élections du mois de décembre, afin de donner aux femmes 10% de sièges à l'Assemblée nationale. Nous leur avons demandé de se conformer à cette loi et de donner une place importante aux femmes sur leurs listes, car elles représentent 52% de la population. Auparavant, les femmes étaient pratiquement exclues du processus de prise de décisions.

Q : Pourquoi l'arrivée des femmes en politique est-elle importante à Djibouti ?

H.A.Y. : Parce que les femmes peuvent faire évoluer les mentalités. Depuis 1999, le gouvernement a fait des efforts considérables pour assurer la promotion de la femme. Les élues pourront démontrer qu'elles sont aussi responsables que les hommes et contribuer au développement du pays. Les hommes reconnaissent que les femmes nommées à des postes de responsabilité donnent toujours le meilleur d'elles-mêmes, que leur travail est sérieux et leur disponibilité assurée. Les femmes pourront non seulement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des autres femmes, mais également au développement du pays, en proposant des projets de loi.

Q : Les femmes sont-elles prêtes à assumer cette responsabilité ?

H.A.Y. : Elles sont prêtes et elles ont de bons arguments pour assumer cette responsabilité. Elles ont combattu pour leurs droits depuis l'indépendance, mais aussi pour l'indépendance ! La responsable de la Cour suprême de Djibouti est une femme, il y a aussi chez nous des femmes conseillères techniques, directrices et cheffes d'établissements publics.

Q : L'Union Interparlementaire peut-elle vous aider ?

H.A.Y. : Nous attendons en effet un soutien de l'UIP. Il y a une année, une représentante de l'UIP est venue à Djibouti – (n.d.l.r. l'ex-Sous-Secrétaire générale, Mlle Christine Pintat) pour voir comment les femmes se sont mobilisées pour assumer des responsabilités et pour être prêtes à participer aux élections législatives et être élues. Elle a constaté que le Président de l'Assemblée nationale était disposé à collaborer à ce projet relatif à l'entrée des femmes à la vie politique, projet que nous avons mené ensemble. Nous attendons donc un appui de l'UIP non seulement pour aider les femmes à se mobiliser, mais aussi pour les instruire à mener une campagne, et, une fois élues, à les former et à expliquer, aux femmes et aux hommes d'ailleurs, quelles sont les tâches des parlementaires. Nous ne ferons pas de discrimination. Une fois élus, nous devons former tous les parlementaires, avec l'aide de l'UIP.

Déception à Bahreïn malgré la reconnaissance de l'égalité

Déception lors des premières élections législatives qui ont eu lieu à Bahreïn depuis 27 ans. Selon le quotidien français *Le Monde* (1er novembre 2002), « deux femmes, Latifa Al-Gaoud et Fawzia Ahmad Al-Raoui, étaient encore en lice au second tour, mais elles ont été éliminées de justesse. Les femmes qui s'étaient portées candidates en mai aux premières élections municipales n'avaient déjà pas réussi à se faire élire. Il n'en demeure pas moins que la reconnaissance de l'égalité des droits de la gent féminine fait de Bahreïn un Etat pionnier dans une région où beaucoup reste encore à faire pour accorder aux femmes la citoyenneté pleine et entière ».

Décisions prises par le Conseil de l'UIP lors de sa 171^e session



Photo UIP/H. Salgado

Les parlementaires présents lors de la 171^{ème} session du Conseil ont élu le nouveau Président du Conseil de l'UIP.

Lors de la 171^e session du Conseil de l'UIP, qui s'est tenue à Genève du 23 au 27 septembre 2002, le Conseil a décidé de réadmettre l'Assemblée nationale de la République centrafricaine et les Fidji au sein de l'organisation mondiale des parlements.

S'agissant des cinq pays (Géorgie, Iles Marshall, Malawi, Paraguay et Etats-Unis d'Amérique) qui ont un retard de plus de trois ans dans le paiement de leurs contributions à l'UIP, le Conseil a décidé de reporter la décision d'une éventuelle suspension de leur affiliation à l'UIP à sa prochaine session, qui se tiendra à Santiago du Chili (6-12 avril 2003), dans le cadre de la 108^e Conférence interparlementaire.

Elections

Le Conseil a élu MM. Szabolcs Fazakas (Hongrie), Rudy Salles (France), Shoeib Y. Almansury (Jamahiriya arabe libyenne) et Franklin M. Drilon (Philippines) au Comité exécutif de l'UIP. Mmes Maryse Berge Lavigne (France) et Paddy Torsney (Canada) ont été élues respectivement membre titulaire et membre suppléant du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

L'UIP a condamné les actes de violence en Côte d'Ivoire

La Présidente de la 171^e Session du Conseil, Mme Najma Heptulla (Vice-Présidente de la Chambre haute de l'Inde), a fermement condamné, au nom des 405 parlementaires venus de 123 parlements, les actes de violence qui menacent la démocratie et les institutions représentatives en Côte d'Ivoire. « Nous réitérons notre conviction que le dialogue est le seul moyen de régler les différends et la seule façon de parvenir à une paix stable et durable et nous souhaitons exprimer notre solidarité aux autorités et au peuple de Côte d'Ivoire. Nous partageons également les sentiments du Groupe latino-américain et des Caraïbes, qui a exprimé sa préoccupation et qui condamne toute tentative de nuire au fonctionnement normal des institutions démocratiques [partout dans le monde] ».

Financement du développement : adopter une législation propre à favoriser un commerce libre et équitable

Poursuivant la pratique qu'elle avait entamée l'année dernière avec le Directeur général de l'OMC, l'UIP a

organisé une audition par les parlementaires présents à Genève de l'ancien Président mexicain, M. Ernesto Zedillo, actuellement Directeur du Yale Center for the Study of Globalisation, sur le financement du développement.

Après avoir entendu M. Zedillo affirmer que « le protectionnisme des pays riches reste à un niveau franchement scandaleux », le Conseil de l'UIP a adopté une résolution qui recommande, notamment, d'adopter une législation propre à favoriser un commerce libre et équitable, à élargir l'accès des pays en développement aux marchés et à encourager la diminution des subventions et autres formes de soutien financier, ainsi qu'à éliminer toute mesure de distorsion du commerce, notamment dans le secteur agricole, pour parvenir à un système commercial international juste et équitable.

La résolution prie également les Membres de l'UIP de suivre le processus de financement du développement et de contribuer à le rendre plus effectif, en étudiant la possibilité de mettre en place des mécanismes permettant aux parlementaires de contrôler les activités des institutions financières multilatérales, et à adopter des lois qui renforcent les capacités de production sur le terrain, telles que fonds (Suite en page 7)

villageois et PME, y compris des mécanismes de micro-financement.

Il est aussi demandé aux parlements d'encourager la mise en œuvre du Consensus de Monterrey par leurs gouvernements respectifs, en privilégiant l'objectif du développement dans les systèmes commerciaux et financiers multilatéraux. A cet effet, la coopération entre l'UIP, l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC est encouragée, ainsi que l'adoption de règles applicables au niveau mondial pour ce qui est du respect des droits de l'homme. Autre recommandation et non des moindres, la résolution prie les parlements d'adopter des mesures qui contribuent à éliminer la corruption de la vie politique et des administrations publiques ainsi que des acteurs économiques, sous toutes ses formes, et pour combattre les abus de pouvoir.

Prochaine conférence UIP- Parlement européen sur l'OMC à Genève

L'Union interparlementaire et le Parlement européen organiseront une Conférence sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) les 17 et 18 février 2003 à Genève, en présence notamment du Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi (Thaïlande).

A travers cette conférence, l'UIP et le Parlement européen aspirent à renforcer la démocratie au niveau international en apportant une dimension parlementaire à la coopération multilatérale sur les questions commerciales. La Conférence, dont la tenue a été proposée dans la déclaration finale adoptée par les parlementaires à la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha en novembre 2001, se tiendra à un moment où les gouvernements doivent mettre en œuvre le Programme de développement de Doha et se préparer à la tenue de la cinquième Conférence ministérielle, en septembre 2003 à Cancun.

La Conférence, qui se tiendra à Genève, est principalement destinée aux parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international au sein de leurs parlements respectifs. Elle leur donnera la possibilité d'examiner les grands enjeux tels qu'ils se présentent après la Conférence ministérielle de Doha et de recueillir des informations de première main auprès des nouveaux dirigeants de l'OMC. Elle leur donnera en outre la possibilité d'échanger des vues et de comparer leurs expériences avec des collègues d'autres parlements, de s'entretenir avec des représentants des gouvernements participant directement au processus de négociations commerciales multilatérales et de dialoguer avec des représentants des principales organisations internationales exécutant des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce international.

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient soutien l'idée d'une nouvelle rencontre entre élus israéliens et palestiniens

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP s'est également réuni à Genève à l'occasion de la 171e session du Conseil. Il a procédé à l'audition d'une délégation parlementaire israélienne et d'une délégation palestinienne, en présence notamment du Président de l'Assemblée du Peuple d'Égypte, de deux représentants de la Jordanie, ainsi que d'un observateur de la Ligue des États arabes.

Dans son rapport au Conseil, le Comité a demandé aux parlements de soutenir activement les élections présidentielles et législatives qui auront lieu dans les territoires palestiniens le 20 janvier 2003. Il a encouragé ce processus et recommandé qu'il se déroule de manière sûre, libre et régulière. Le Comité encourage l'envoi de parlementaires comme observateurs et a également prié l'UIP de mettre sur pied une mission chargée d'observer les élections.

Le Comité a aussi étudié une proposition présentée par le Groupe suisse à l'UIP et par l'association « Le Manifeste – Mouvement pour une paix juste et durable au Proche-Orient », d'organiser une réunion à Genève entre membres de la Knesset et du Conseil législatif palestinien. Les membres du Comité ont appuyé cette proposition et ont demandé à l'UIP de s'investir par tous les moyens, non seulement dans l'organisation et la tenue de cette réunion mais aussi dans ses travaux auxquels elle devait prendre une part active.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires tiendra sa 100e session à Genève en janvier 2003

Réuni dans le cadre de la 171e Session du Conseil, le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP a examiné 54 cas d'allégations de violations des droits de l'homme de parlementaires dans 31 pays y inclus : Bélarus, Burundi, Cambodge, Colombie, Équateur, Gambie, Guinée, Honduras, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Rwanda, Turquie et Zimbabwe. Le Conseil de l'UIP a estimé que le Comité des droits de l'homme des parlementaires était compétent pour examiner des cas de violations des droits de l'homme concernant des membres du Conseil législatif palestinien (CLP). Cette recommandation est faite pour des raisons strictement humanitaires et non politiques, étant donné le statut spécial de la Palestine en droit international et au sein de l'UIP.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, qui a fêté ses 25 ans d'existence, tiendra sa 100e session à Genève, du 20 au 23 janvier 2003.

La Maison des Parlements devient le nouveau Siège de l'UIP



Photo : Bureau d'architectes Brauen & Waelchli

La Maison des Parlements, le nouveau Siège de l'Union interparlementaire, sera inaugurée officiellement en février 2003.

Le 2 décembre 2002, l'Union interparlementaire a officiellement pris possession de son nouveau Siège, *La Maison des Parlements*, sise au chemin du Pommier à Genève, et qui sera officiellement inaugurée en février 2003. Avant d'occuper ce qui fut la Villa Gardiol, les membres du Secrétariat de l'UIP, les représentants de la FIPOI, les architectes et les ouvriers s'étaient rassemblés en mars 2002, pour le bouquet du chantier, tradition oblige.

La tradition du bouquet

« Pour le chantier, le bouquet représente la fin du gros œuvre, la partie la plus solide, la plus indestructible, l'ossature de la construction. En fait, c'est la fête des travailleurs qui ont œuvré pour ce chantier », a expliqué M. Vanuxem de la maison Induni.

Convergences d'intérêts

« Il est important pour Genève d'avoir une Maison des parlements car l'UIP est une organisation qui a un impact sur la Genève internationale. Elle représente bien Genève, ville de dialogue et de paix. Cette *Maison des Parlements* a à la fois un pied dans le passé et dans l'avenir. Il est judicieux que ce projet se fasse avec une maison existante, justement pour montrer ses racines dans le temps. Elle montre que l'UIP est ouverte vers l'avenir et qu'elle veut s'investir et se mettre en valeur pour pouvoir faire son travail correctement. *La Maison des Parlements* représente une convergence d'intérêts nobles dans le sens où il y a cette maison ancienne à laquelle un espace contemporain a été ajouté. Il y avait un intérêt du canton de Genève à valoriser une maison patricienne de qualité et la volonté d'installer une organisation qui était en mutation, projetée dans le futur avec un bâtiment à la fois ancien et moderne », a déclaré M. Pierre Gilliot, représentant de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

Un défi pour les architectes

« En tant que concepteur, j'ai plutôt travaillé dans les bureaux. J'ai découvert l'œuvre d'un œil extérieur, je n'ai pas suivi le chantier à la même fréquence que ma collègue Doris Waelchli, mais je suis très ému de voir ce chantier où le gros œuvre est fini. C'est le stade le plus beau car on perçoit les volumes, même s'il n'y a pas encore toutes les finitions », a noté l'architecte Ueli Brauen, membre du Bureau Brauen & Waelchli, vainqueurs du concours d'architecte.

Pour sa collègue Doris Waelchli « rénover une maison de maître n'est pas ce qu'il y a de plus difficile, car on peut remonter dans l'histoire, voir avec les spécialistes, retrouver les traces de l'état initial - car il y a eu des modifications - et retrouver plus ou moins une fonction qui lui corresponde. Ce qui est plus difficile, c'est d'intervenir, d'ajouter quelque chose qui soit en harmonie comme c'est le cas ici, trouver une nouvelle unité qui se marie bien avec l'ancienne. Je pense qu'il faut respecter l'âme de la maison initiale, il faut essayer de garder cette âme jusqu'à la fin du chantier et je crois qu'avec notre projet, nous avons assez bien réussi à le faire, car tout ce qui est neuf met encore plus en valeur la maison initiale ».

L'œil du photographe

« Cette maison a représenté presque un regret, celui de ne pas avoir pu entrer tout au début, (Suite en page 9)

alors qu'il y avait encore les squatters, qui faisaient partie de la jeunesse de cette villa. Ils y ont laissé des traces visibles, une certaine âme. Non pas que je veuille faire l'apologie des squatters, mais c'est toujours quelque chose qui nous apostrophe, qui nous intéresse, qui nous intrigue. Les différentes phases du défilé des corps de métier m'a également intéressé : les ferblantiers, poseurs de tuiles et maçons étaient très différents mais tous avaient à cœur de faire leur travail comme ils l'avaient appris, en véritables artisans. C'était comme un retour en arrière pour se retrouver au siècle précédent. Venir sur ce chantier a été une façon de me ressourcer. Un photographe n'est pas forcément le bienvenu sur un chantier. Ici, j'étais presque tout seul. Le Jura est tout proche, à certaines époques, on voyait défiler des troupeaux de moutons, juste en contrebas, sur la prairie qui n'existe plus maintenant puisqu'il y a d'autres bâtiments qui s'élèvent à cette place. Ici, j'ai été ouvert à toutes les sensations, les lumières et contre-lumières. J'ai eu une grande liberté. Je suis monté sur les échafaudages, je me suis approché, d'abord discrètement, puis je me suis impliqué de plus en plus avec mon appareil. Mon approche était celle du reportage. Je n'avais qu'une idée : comprendre ce qui se passait et ensuite tenter de l'exprimer à travers l'image », nous a confié le célèbre photographe suisse Jean Mohr.

Bref historique

« La Villa Gardiol fut construite en 1908 par Marc Camoletti et est, semble-t-il, la dernière œuvre de cet architecte à qui l'on doit, notamment à Genève, la poste du Mont-Blanc et le Victoria Hall. A ce très beau bâtiment qui a subi un lifting mesuré et respectueux de son histoire et des matériaux, est venu s'ajouter un ouvrage complémentaire de facture très contemporaine - sous forme d'un socle qui, dans son prolongement, abritera des salles de réunion - afin de mettre en valeur et de conserver l'identité de la Villa Gardiol. En mentionnant ces différentes époques et certains aspects architecturaux, je ne peux m'empêcher de faire le lien avec l'Union

interparlementaire, sa création, sa pérennité, son évolution et enfin la réforme actuelle qui n'altérera en rien les fondements qui ont trait à la création de l'UIP. Cette future *Maison des Parlements* donne déjà une nouvelle dynamique bienvenue et propice à la concertation, à la mise en œuvre des principes de la réforme, aux changements et à une ouverture plus grande encore », a estimé Micheline Rutsch, membre du Secrétariat de l'UIP, qui a participé à la coordination des travaux.

Le chantier

« L'équipe de maçons était composée de 22 personnes, arrivées à la mi-septembre 2001. D'autres corps de métiers ont suivi. Nous avons été le moteur et les autres ont suivi. La majorité des travailleurs étaient portugais. Le Portugal a beaucoup participé au chantier », selon M. Antonio Soares, le contremaître.

Soutien suisse

Mis en œuvre par le bureau d'architectes Brauen & Waelchli à Lausanne, lauréat du concours d'architectes organisé par l'UIP et la FIPOI, le projet de rénovation et d'agrandissement de la villa Gardiol - grâce à la construction d'une annexe - a été financé par un prêt de 9,5 millions de francs, octroyé par le Conseil fédéral suisse, en décembre 2000, décision approuvée par le Parlement suisse en 2001. *La Maison des Parlements* est constituée de salons d'accueil et de réception, d'une salle de conférences, d'une cafétéria et de deux bibliothèques, ainsi que d'une cinquantaine de bureaux. Le prêt est libre d'intérêts et remboursable en 50 ans. Le terrain a été mis à disposition par le canton de Genève. Les travaux avaient débuté au printemps 2001. Dans un communiqué de presse du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), le Conseil fédéral avait affirmé vouloir soutenir par ce geste, « d'une part, une organisation internationale à laquelle les parlementaires suisses sont attachés et, d'autre part, Genève en tant que centre de la coopération internationale ».

Ils ont dit :

M. Sergio Pérez, Président du Conseil de l'UIP

« L'UIP a une certaine visibilité, mais elle doit être en mesure de la projeter davantage sur la scène politique internationale »

Sitôt après son élection à la Présidence du Conseil de l'UIP, en septembre 2002, le sénateur chilien Sergio Pérez, a visité le nouveau Siège de l'UIP. Il a déclaré que « la *Maison des Parlements* est importante car elle va accueillir tous les parlements du monde. Ce nouvel espace nous permettra d'organiser des réunions de grande envergure. L'UIP a une certaine visibilité, mais elle doit être en mesure de la projeter davantage sur la scène politique internationale. Tous les parlements associés à l'UIP doivent s'y engager afin d'aider à mieux faire connaître le rôle incontournable que peut jouer l'organisation mondiale des parlements. Il est primordial que les parlementaires qui viennent à Genève sachent qu'il existe une *Maison des Parlements* qu'ils peuvent visiter, et où ils peuvent consulter des archives uniques sur tout ce qui touche à la vie parlementaire ».

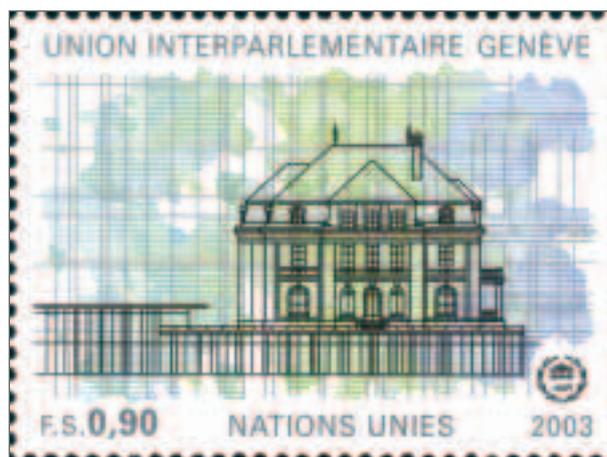
M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP

« Une deuxième vie pour la Villa Gardiol et pour l'UIP »

La Maison des Parlements est, d'une certaine manière, une deuxième vie non seulement pour la Villa Gardiol mais aussi pour l'Union interparlementaire. « Pendant ses treize premières années d'existence, l'UIP a été une organisation nomade puisqu'elle n'a jamais eu son propre siège, c'est donc la première fois qu'elle s'implante véritablement dans une ville. Cela constitue une nouvelle étape pour l'organisation mondiale des parlements qui apportera beaucoup de fruits. Cela lui donnera une visibilité ici, au cœur de la Genève internationale. Nous aurons enfin la possibilité d'organiser des réunions chez nous, ce qui est très important. Le projet lui-même reflète ce trajet de l'UIP puisque nous nous installons dans un bâtiment qui est presque aussi vieux que l'organisation. Nous y avons ajouté une annexe moderne qui représente l'avenir de notre organisation », explique le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson.

L'ONU crée un timbre-poste dédié à l'UIP

L'ONU ayant décidé de créer un timbre poste (suisse), à l'occasion de l'inauguration du nouveau Siège de l'Union interparlementaire, l'UIP a invité les élèves de l'École romande d'arts et communication de Lausanne (Suisse) à dessiner le timbre qui symbolisera *La Maison des Parlements*. Parmi les nombreux projets reçus, l'originalité des planches présentées par trois garçons et une jeune fille ont séduit le jury. Le premier prix, d'un montant de 1200 francs suisses, a été attribué à M. Cyril Wursten. Mlle Rosaline Favre a obtenu le second prix (600 Frs) et le troisième prix (300 Frs) est allé à M. Thierry Rey. Une mention spéciale (200 Frs) a récompensé le travail de recherche de M. David Duran.



« Une image classe, calme et protectrice de l'UIP »

Pour Cyril Wursten, lauréat du concours, « cette expérience est une opportunité fantastique qui ne se représentera sans doute plus. Travailler sur un timbre n'est pas très courant, et ce privilège est réservé à des artistes reconnus. Je remercie l'UIP d'avoir pensé à notre classe pour ce concours et de nous avoir donné la chance de travailler sur un support nouveau pour nous. Cela nous a permis d'explorer une autre facette du métier et d'acquérir de nouvelles connaissances ».

L'objectif du jeune aspirant graphiste ? « Donner une image classe, calme, et protectrice de l'UIP. J'ai voulu rendre un contraste visuel entre la linéature précise du bâtiment et le fond abstrait coloré, manière intéressante de faire ressortir le plan architectural de *La Maison des Parlements*. Le fond, coloré, représente la terre avec ses continents et ses pays, composé de différentes couleurs et cultures, avec en premier plan la maison qui recouvre le tout et qui donne une image de protection, de sécurité et de bienveillance. C'était une manière de représenter le travail de l'UIP, qui œuvre pour la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Je n'ai pas voulu quelque chose de trop graphique ou de trop "déjanté" comme le voudrait la tendance, car cela n'aurait pas coïncidé avec l'architecture d'époque du bâtiment ni avec l'image que voulait véhiculer l'UIP ».

La Maison des parlements vue par les autres candidats :

Rosaline Favre

Deuxième Prix

Je pense que l'ONU et l'UIP sont constituées de plusieurs parties, toutes différentes mais qui font un tout et se complètent. On retrouve cette même idée sur le timbre. C'est probablement un projet graphique, esthétique plutôt que purement communicatif».

Thierry Rey

Troisième prix

«J'ai souhaité montrer la dimension mondiale de l'Union interparlementaire, son importance au niveau de l'échange de contacts entre les pays et les différentes cultures qui composent notre société. Pour permettre à l'UIP d'atteindre ses objectifs, elle dispose d'un nouveau bâtiment architectural spécifiquement dans ce but. Il était primordial de montrer l'importance de ce bâtiment, sa base bien ancrée dans le sol et sa robustesse. Une coquille solide pour le développement de conditions de vie meilleures pour l'humanité.»

David Duran

Mention spéciale

«L'UIP est une organisation qui cherche à développer et améliorer la situation des gens et des peuples entre eux, à rendre le monde un peu moins injuste. J'ai souhaité donner l'image d'un organisme ouvert sur le monde, qui continue son action et qui reste confiant en la nature humaine. Je souhaite que *La Maison des Parlements* soit un symbole fort, propre à répandre aux quatre coins de la planète une image positive et pleine d'espoir pour tous ceux, et les autres aussi, qui n'ont pas eu la chance de naître dans un pays respectant la liberté de chacun.»

Évolution parlementaire

AZERBAIDJAN

Le 18 juin 2002, le Parlement a adopté une loi régissant ses relations avec le gouvernement. Cette loi dispose que le gouvernement peut présenter au Parlement, à sa cinquième séance de chaque session de printemps, un rapport sur ses activités de l'année écoulée. Le Parlement peut également entendre plus souvent désormais des ministres du gouvernement. La loi autorise, par ailleurs, le Parlement à soulever la question d'un vote de confiance dans le gouvernement, pourvu que ce soit à six mois au moins d'élections législatives et présidentielles.

Le 18 juin 2002, le Parlement a adopté une loi régissant les relations entre le Parlement et le Conseil des Ministres, qui fait obligation au Conseil de rendre compte de ses activités de l'année écoulée au Parlement, à la cinquième séance de chaque session de printemps. Le Parlement peut également demander à entendre plus souvent des ministres. Par ailleurs, la loi autorise le Parlement à prendre l'initiative d'un vote de confiance au gouvernement, pourvu qu'il le fasse six mois au moins avant la tenue d'élections législatives ou présidentielles.

CAMEROUN

Le 27 novembre 2002, une proposition de loi portant révision du règlement intérieur de l'Assemblée nationale a été adoptée. Le nouveau texte consacre la compétence exclusive de l'Assemblée nationale pour valider les mandats de ses membres et leur admission après proclamation des résultats définitifs d'élections législatives par le Conseil constitutionnel. En outre, la nouvelle loi porte de deux à trois le nombre de sessions ordinaires de 30 jours chacune. Avec ce règlement intérieur, le nombre des commissions passe de six de 30 membres chacune à neuf de 20 membres chacune et le temps de parole est réduit de 15 à 5 minutes par orateur avec la possibilité pour le Président de l'Assemblée nationale de le limiter à 30 minutes par groupe parlementaire. Il est aussi prévu que le Secrétaire général de l'Assemblée nationale sera désormais membre de droit du Bureau de la Chambre.

CANADA

En mai 2001, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes a déposé un rapport autorisant les médias électroniques à diffuser les réunions publiques de tous les comités de la Chambre, sous réserve de certaines lignes directrices. Ce rapport prévoyait une période d'essai se terminant le 31 décembre 2001. L'expérience a par la suite été prolongée jusqu'au 31 décembre 2002.

Le 5 février 2002, le Sénat a modifié son règlement à l'effet d'accorder une reconnaissance officielle aux partis politiques qui se sont inscrits en tant que partis aux termes de la Loi électorale du Canada lorsqu'ils ont demandé à être reconnus par le Sénat et qui comptent au moins cinq sénateurs. Cette reconnaissance ne sera retirée que si le nombre des sénateurs du parti tombe au-dessous de cinq.

Le 4 juin 2002, un projet de loi relatif à la sanction royale des projets de loi adoptés par les Chambres du Parlement a reçu la sanction royale. Ce projet de loi prévoit que la procédure officielle d'octroi de la sanction royale actuellement appliquée par le Parlement pourra désormais être remplacée par une déclaration écrite. Au moins deux cérémonies traditionnelles d'octroi de la sanction royale seront néanmoins tenues chaque année. Cette question avait été débattue pendant une vingtaine d'années.

CUBA

En mai 2002, plus de huit millions de citoyens ont signé une pétition à l'appui d'un amendement à la Constitution, qui déclare le régime socialiste cubain intangible, longtemps après la mort du Président Castro. Ce dernier a pris l'initiative de cette pétition en réponse à la demande croissante de réforme du régime socialiste qu'il dirige depuis plus de 40 ans. Ce document a opposé un «non» catégorique au changement. Le 26 juin 2002, plus de 500 membres de l'Assemblée nationale se sont prononcés en faveur de la réforme constitutionnelle qui rend le socialisme «irrévocable».

FEDERATION DE RUSSIE

Le 20 novembre 2002, la Douma d'Etat a approuvé en troisième et dernière lecture un projet de loi sur l'élection de ses membres. Cette nouvelle loi porte de cinq à sept le pourcentage de suffrages nécessaire aux partis pour pouvoir prétendre aux 225 sièges attribués au scrutin proportionnel, à compter des élections de décembre 2007 à la Douma. Elle libère également les partis représentés à la Douma de l'obligation de collecter des signatures à l'appui de leurs candidats aux élections présidentielles.

INDONESIE

Le 10 août 2002, l'Assemblée consultative du peuple a adopté 14 amendements à la Constitution. La principale innovation est l'institution de l'élection présidentielle au suffrage direct. Auparavant, c'était le Parlement qui faisait office de collège électoral et élisait le chef de l'Etat pour un mandat de cinq ans. La première élection présidentielle prévue sous ce nouveau régime aura lieu en 2004. Un des autres changements apportés à la Constitution est l'abolition, d'ici à 2004 et non 2009 comme prévu initialement, du quota de 38 sièges parlementaires pourvus par nomination, qui sont réservés aux militaires.

LETTONIE

Le 9 mai 2002, le Parlement a modifié par vote la loi électorale et abrogé ainsi la clause exigeant des candidats à la députation qu'ils s'expriment en letton avec preuves à l'appui. Une disposition similaire concernant les politiciens qui convoitent des postes de l'administration locale a été également supprimée. Cette loi était perçue comme un des obstacles de taille à l'admission de la Lettonie à l'OTAN, ce qui lui a valu de vives critiques pour violation des droits de la minorité russophone du pays, qui représente près d'un tiers de la population.

MAROC

Le 6 mai 2002, la Chambre des Représentants a adopté à l'unanimité de nouvelles dispositions en matière d'élections législatives, qui introduit un système de liste à la place du système uninominal. Les 325 députés seront désormais élus en un seul tour sur la base d'une liste au scrutin proportionnel. Trente députés seront élus à l'échelle nationale, et 295 au niveau des circonscriptions. Les 30 sièges nationaux sont réservés en principe aux femmes. L'abolition du vote obligatoire figure au nombre des changements intervenus. Les prochaines élections législatives sont prévues pour septembre 2002. (Suite en page 12)

UGANDA

Le 9 mai 2002, le Parlement ougandais a adopté la loi sur les organisations politiques, qui autorise l'activité des partis à l'échelle nationale mais maintient l'interdiction frappant les activités telles que la tenue de réunions ou la mobilisation d'appuis en dehors de la capitale. La loi a été adoptée par acclamation malgré l'absence d'une soixantaine de députés qui ont quitté la salle en guise de protestation contre ce texte qui, selon eux, n'est pas de nature à promouvoir la démocratie. Le Président Yoweri Museveni a interdit l'activité de partis lorsqu'il a pris le pouvoir en 1986 après cinq ans de guérilla.

PAKISTAN

Le 30 avril 2002, un référendum populaire a conféré un mandat de cinq ans au général Pervez Musharraf, Président du pays, qui a pris le pouvoir par un coup d'Etat sans effusion de sang en 1999. En août 2002, il a introduit des changements radicaux dans la Constitution. Ils l'ont été par décret présidentiel, ce qui écarte toute remise en question éventuelle de la part du nouveau parlement élu en octobre 2002. Les principaux partis d'opposition ont dénoncé avec force ces changements, jugés foncièrement antidémocratiques. L'un des principaux amendements est le rétablissement du droit présidentiel de dissolution d'un parlement élu - pouvoir aboli par le gouvernement du dernier Premier Ministre, Nawaz Sharif. Parmi ses nouveaux pouvoirs, on notera que le Président Musharraf peut désormais nommer les chefs de l'armée et de la marine du Pakistan.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Le 13 juillet 2002, le Congrès national a adopté une loi portant modification de la Constitution à l'effet d'autoriser un Président de la République en exercice à briguer un second mandat consécutif. Un accord signé en août 1994 par les grands partis politiques pour mettre fin à la crise politique provoquée par l'élection présidentielle controversée de la même année interdisait la réélection d'un Président de la République pour un deuxième mandat.

TUNISIE

Le 27 mai 2002, une réforme constitutionnelle a été approuvée par référendum à une majorité de 99 pour cent des suffrages exprimés. La réforme constitutionnelle, qui concerne au moins la moitié des articles de la Constitution, autorise un nombre illimité de candidatures à la présidence de la République à la place des trois prévues dans l'ancien texte et fixe à 75 au lieu de 70 la limite d'âge pour le Président de la République. L'actuel Président Ben Ali était censé se retirer en 2004 après 15 ans de fonction, mais les amendements constitutionnels lui donnent droit à deux autres mandats.

TURQUIE

Le 1er août 2002, le Parlement a adopté un ensemble de lois portant harmonisation de la législation du pays avec celle de l'Union européenne. Tous les partis politiques, à l'exception du Parti nationaliste d'action (MHP), membre de la coalition au pouvoir, ont émis un vote positif. L'une des principales clauses introduites dans la nouvelle législation est l'abolition de la peine de mort, sauf en temps de guerre. Les nouvelles dispositions prévoient également la levée de l'interdiction de l'enseignement et de la diffusion d'informations en langue kurde. En outre, le Parlement a allégé les restrictions aux manifestations publiques, levé les sanctions pour critique d'institutions publiques, institué de nouvelles libertés pour les médias, facilité le travail des organisations internationales dans le pays et autorisé les organisations confessionnelles non musulmanes à acquérir des biens propres. Par ailleurs, la nouvelle législation sévit plus durement contre l'immigration illégale et redéfinit les tâches de la police.

TERRITOIRES ADMINISTRÉS PAR L'AUTORITÉ NATIONALE PALESTINIENNE

Le 29 mai 2002, le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, a ratifié la «Loi fondamentale», loi constitutionnelle fondamentale. Cet acte prévoyant la séparation des pouvoirs a été présenté pour la première fois par le Conseil législatif palestinien en 1996 et vise à jeter les bases d'une constitution future. Instituée aux termes des accords de paix intérimaires de 1993 avec Israël, l'Autorité palestinienne n'a pas de constitution formelle.

VISITEZ NOTRE SITE :
WWW.IPU.ORG

Contacts :

Service de l'Information de l'UIP

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
Case Postale 330
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/
Genève — Suisse
Tél. (0041.22) 919.41.16./27/61
Fax (0041.22) 919.41.60
Courrier électronique :
postbox@mail.ipu.org

UIP Observateur Permanent auprès de l'ONU à New York

Room 3102,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique
Tel. (001) 212.557.58.80
Fax (001) 212.557.39.54
Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Moussa Ba

Catherine Blondelle

Martin Chungong

Karen Jabre

James Jennings

Alessandro Motter

David Neal

Rosario Pardo

Santiago Romero

Ingeborg Schwarz

Serguei Tchelnokov

Alain Valtat

Site web :

Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA — France

© UIP